



Immeuble Prado Plaza  
42 Rue des Mousses  
13008 MARSEILLE  
Tél. : 04 86 01 08 60  
Fax : 04 86 01 03 09

## ASSOCIATION FESTIN

21 RUE GRIGNAN  
13 006 MARSEILLE

---

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES COMPTES ANNUELS

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 NOVEMBRE 2024

**Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

---

# Sommaire

1. Opinion .....	3
2. Fondement de l'opinion .....	3
2.1. Référentiel d'audit.....	3
2.2. Indépendance.....	3
3. Justification des appréciations .....	3
4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes .....	4
5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels .....	4
6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels .....	4

Aux adhérents,

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FESTIN relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## 2. Fondement de l'opinion

### 2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### 2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

## 3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables relatives à l'analyse des conventions signées entre votre association et les divers financeurs et partenaires et nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation des fonds dédiés sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### 4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

#### 5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu ce jour.

#### 6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille  
Le 25 novembre 2024

**SO'AUDIT**  
Guillaume CLAVEL  
Commissaire aux Comptes



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	14 379	8 869	5 510	9 563	4 053	42.38	
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	224 692	149 593	75 099	100 515	25 416	25.29	
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
<b>Immobilisations financières (1)</b>								
Participations et Créances rattachées	229 818		229 818	229 818				
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres	4 646		4 646	4 646				
<b>Total I</b>	473 536	158 462	315 073	344 542	29 469	8.55		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>	5 144		5 144	2 420	2 724		
	<b>Créances (2)</b>							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	553 285		553 285	812 346	259 061	31.89	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	374 483		374 483	102 893	271 590	263.95	
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	679 672		679 672	542 065	137 607	25.39	
Charges constatées d'avance (2)	201 985		201 985	484 938	282 953	58.35		
<b>Total II</b>	1 814 569		1 814 569	1 944 662	130 093	6.69		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecart de conversion actif (V)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>		2 288 105	158 462	2 129 643	2 289 205	159 562	6.97	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	15 266		15 266			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	322 266		319 020		3 246	1.02	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	54 563		3 246		51 317	NS	
<b>Situation nette (sous total)</b>	392 094		337 531		54 563	16.17	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	75 726		106 496		30 770	28.89	
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	467 820		444 027		23 793	5.36	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	921 758		1 034 959		113 201	10.94
<b>Total II</b>	921 758		1 034 959		113 201	10.94	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
<b>Total III</b>							
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	92 007		46 303		45 705	98.71
	Dettes des legs ou donations	75 438		43 315		32 123	74.16
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	437 985		483 258		45 273	9.37
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie	134 634		237 342		102 708	43.27
	Produits constatés d'avance						
<b>Total IV</b>	740 065		810 218		70 154	8.66	
Ecarts de conversion passif (V)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	2 129 643		2 289 205		159 562	6.97	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	179 072		82 415		96 657	117.28
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	747 896		349 931		397 965	113.73
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats			120 000		120 000	100.00
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12 903				12 903	
Utilisations des fonds dédiés	1 034 959		1 504 497		469 538	31.21
Autres produits	362 005		1		362 004	NS
<b>Total I</b>	<b>2 336 835</b>		<b>2 056 843</b>		<b>279 992</b>	<b>13.61</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock	2 724		2 420		304	12.58
Autres achats et charges externes	828 914		654 040		174 874	26.74
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	21 169		7 902		13 267	167.88
Salaires et traitements	420 161		263 745		156 415	59.31
Charges sociales	125 816		87 006		38 810	44.61
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	39 070		32 688		6 382	19.52
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	921 758		1 034 959		113 201	10.94
Autres charges	610		2 506		1 896	75.65
<b>Total II</b>	<b>2 354 774</b>		<b>2 080 427</b>		<b>274 347</b>	<b>13.19</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>17 939</b>		<b>23 584</b>		<b>5 645</b>	<b>23.94</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation	53 000				53 000	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>	53 000				53 000	
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>						
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	53 000				53 000	
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	35 061		23 584		58 645	248.67
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion	5 911		513		5 398	NS
Sur opérations en capital	30 770		26 677		4 093	15.34
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>	36 681		27 190		9 491	34.91
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion	17 180		360		16 820	NS
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>	17 180		360		16 820	NS
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	19 501		26 830		7 329	27.31
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>						
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	2 426 516		2 084 033		342 483	16.43
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	2 371 954		2 080 787		291 167	13.99
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	54 563		3 246		51 317	NS

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

Faits caractéristiques de l'exercice	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Permanence ou changement de méthodes	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Tableau de variation des fonds dédiés	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des amortissements	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Rémunération des dirigeants	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Dettes garanties par des sûretés réelles	X
Montant des engagements financiers	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 129 642.55 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 336 835.02 Euros et dégageant un excédent de 54 562.64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Première année pleine d'exploitation du restaurant les Beaux Mets.  
Poursuite du développement du réseau Des Etoiles et de Femmes et du nombre de femmes accompagnées à travers la France.  
Développement de l'action de distribution alimentaire pour des personnes en situation de précarité :  
7 000 repas distribués.  
FESTIN a également bénéficié d'un boni de liquidation de 100 000 euro sur cette exercice 2023, suite à la fermeture de l'association KLESIA. Ces 100 000 euro sont venus renforcer les financements reçus dans l'année et ont été dédiés à des projets 2024 et suivants.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Changement de méthode

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 379		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	20 314		
Installations générales agencements aménagements divers	176 503		4 933
Matériel de transport	3 270		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 004		4 668
<b>TOTAL</b>	<b>215 091</b>		<b>9 601</b>
Autres participations	229 818		
Prêts, autres immobilisations financières	4 646		
<b>TOTAL</b>	<b>234 464</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>463 934</b>		<b>9 601</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			14 379	14 379
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			20 314	20 314
Installations générales agencements aménagements divers			181 436	181 436
Matériel de transport			3 270	3 270
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			19 673	19 673
<b>TOTAL</b>			<b>224 692</b>	<b>224 692</b>
Autres participations			229 818	229 818
Prêts, autres immobilisations financières			4 646	4 646
<b>TOTAL</b>			<b>234 464</b>	<b>234 464</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>473 536</b>	<b>473 536</b>

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	4 816	4 053		8 869
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 648	5 085		6 733
Installations générales agencements aménagements divers	106 636	25 883		132 519
Matériel de transport	199	654		853
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 093	3 395		9 488
<b>TOTAL</b>	<b>114 576</b>	<b>35 017</b>		<b>149 593</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>119 392</b>	<b>39 070</b>		<b>158 462</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 053				
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 085				
Instal.générales agenc.aménag.divers	25 883				
Matériel de transport	654				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 395				
TOTAL	35 017				
TOTAL GENERAL	39 070				

### Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	15 266				15 266
Report à nouveau	319 020	3 246		0-	322 266
Excédent ou déficit de l'exercice	3 246		54 563	3 246	54 563
Situation nette	337 531		54 563	0	392 094
Subventions d'investissement	106 496			30 770	75 726
TOTAL I	444 027	3 246	54 563	34 016	467 820

**Tableau de variation des fonds dédiés**

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
<b>Subventions d'exploitation</b>	1 034 959	408 908	626 051			408 908	
PIC	550 000	65 341	484 659			65 341	
AG2R	31 000	31 000				31 000	
ACCOR HOTEL	18 000	18 000				18 000	
METRO	167 750	115 567	52 183			115 567	
FFE	30 000		30 000				
CARITAS	45 000	45 000				45 000	
RANSTAD 2022	20 000	10 000	10 000			10 000	
ACCOR 2022	70 000	34 000	36 000			34 000	
CARITAS	90 000	90 000				90 000	
RF ACCOR HOTEL	13 209		13 209				
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>							
FOND DE FRANCE						512 850	
FOND CARREFOUR						148 600	
KLESIA						40 000	
DDETS						88 000	
STRAVOS						35 000	
TOURNESOL						15 000	
DREETS						15 000	
OREAL						60 000	
FDF MED BIEN						49 250	
PINK LADY ET AG2R 2023						22 000	
						40 000	
<b>TOTAL</b>	1 034 959	408 908	626 051			921 758	

\* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Etat des provisions

Dont dotations et reprises d'exploitation	921 758		
--	---------	--	--

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 646	4 646	
Autres créances clients	553 285	553 285	
Personnel et comptes rattachés	800	800	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 058	11 058	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	100	100	
Divers état et autres collectivités publiques	274 104	274 104	
Groupe et associés	85 248	85 248	
Débiteurs divers	3 172	3 172	
Charges constatées d'avance	201 985	201 985	
<b>TOTAL</b>	<b>1 134 399</b>	<b>1 134 399</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	92 007	92 007		
Personnel et comptes rattachés	22 000	22 000		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 869	38 869		
Autres impôts taxes et assimilés	14 570	14 570		
Autres dettes	437 985	437 985		
Produits constatés d'avance	134 634	134 634		
<b>TOTAL</b>	<b>740 065</b>	<b>740 065</b>		

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	274 572
Total	274 572

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	39 975
Total	39 975

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	201 985
Total	201 985
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	134 634
Total	134 634

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

#### **Rémunération des dirigeants**

#### **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

#### **Dettes garanties par des sûretés réelles**

##### **Engagements financiers**

Engagements donnés

Engagements reçus

##### **Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.  
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.  
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice, compte tenu des caractéristiques des effectifs (âge, ancienneté, turn over...)